

REÇU LE
10 DEC. 2020
MAIRIE de BANASSAC-CANILHAC

Monsieur David RODRIGUES
Maire de Banassac-Canilhac
Hôtel de ville
Place de l'église Saint-Médard
48500 BANASSAC-CANILHAC

Mende, le 3 décembre 2020

N/REF. : TJ/EF/MR/2020-00264
Dossier suivi par Mathieu RISSOAN,
Responsable Infrastructures, Territoires et Observatoire économique

Objet : *Projet de révision PLU / Avis CCI*

Dossier suivi par Marie-Claude BARRIERE, Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire,

Dans un courriel transmis à la Chambre le 8 octobre dernier, vous m'informez que le Conseil Municipal a arrêté le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans sa séance du 9 septembre 2020 et me transmettez le document complet pour avis.

Les Services de la CCI de la Lozère étaient présents à la réunion de présentation du 28 février 2020 organisée par votre commune. Une réunion de travail très dense au-cours de laquelle avaient été présentés le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le règlement et le zonage du PLU. Cette révision permet d'intégrer la commune de Canilhac au document déjà existant pour la commune de Banassac et ainsi de mieux appréhender le périmètre de la commune nouvelle créée le 1^{er} janvier 2016.

Banassac-Canilhac bénéficie d'un positionnement géographique très favorable avec la proximité de l'autoroute A75 et de la ville de la Canourgue. Même si le centre-bourg est un peu excentré, la dynamique démographique apparaît très favorable, supérieure à la moyenne départementale sur les dernières années publiées par l'INSEE. Le PLU doit répondre aux enjeux de demain, notamment en ce qui concerne les hameaux disséminés sur le territoire et le développement économique futur. J'ai bien noté l'axe 5 du PADD qui prend en compte ce dernier élément et affiche l'objectif de « *poursuivre le développement économique de la commune en mettant en avant sa situation stratégique* ».

.../...

Avec 88 établissements recensés au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) en novembre 2020, la commune de Banassac-Canilhac dispose d'entreprises bien implantées qui créent de l'emploi. Il me semble important d'accompagner ce développement. La volonté de disposer de foncier disponible avec une extension à Capjalat, la création d'une nouvelle zone artisanale le long de la RD809 et l'encouragement du développement commercial à proximité de l'échangeur et de l'avenue du Lot sont autant de démarches pour lesquelles la CCI de la Lozère vous soutient.

La CCI se tient naturellement à vos côtés pour accompagner votre commune et vos élus dans le cadre de votre politique économique avec son pôle Territoire notamment (contact Mathieu RISSOAN, m.rissoan@lozere.cci.fr). Le pôle Création de la Chambre (contact : Guilhem BONNAUD, g.bonnaud@lozere.cci.fr) est en mesure d'accompagner les porteurs de projets pour leur proposer un parcours adapté facilitant la mise en place de leur projet. Le Pôle Conseil-Projet-Ingénierie (contact Violaine BOUCHER, v.boucher@lozere.cci.fr) se tient quant à lui à la disposition des entreprises implantées sur votre territoire qui auraient des projets de développement.

Fort de toutes ces remarques, j'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable au projet de PLU tel qu'arrêté par votre commune.

Demeurant à votre écoute,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Thierry JULIER

